



Réponse de la Municipalité aux postulats de de Vargas Samuel et crts « Un coup de neuf pour la balade de la Vuachère » et Gemesio Denise et crts –« pour sécuriser le chemin des écoliers des Fiches Nord en direction de l'EP de Coteau-Fleuri »

« Un coup de neuf pour la balade de la Vuachère »

Rapport-préavis N° 2025 / 14

Lausanne, le 30 avril 2025

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

1. Résumé

Le présent rapport-préavis, répond respectivement au postulat du 28 avril 2022, intitulé « Pour sécuriser le chemin des écoliers des Fiches Nord en direction de l'EP de Coteau-Fleuri », déposé par Mme Denise Gemesio et consorts, ainsi qu'à celui du 29 octobre 2022, intitulé « Un coup de neuf pour la balade de la Vuachère », déposé par M. Samuel de Vargas.

Il présente des mesures d'amélioration du sentier de la Vuachère, notamment en ce qui concerne les aspects sécuritaires, l'accessibilité, ainsi que les signalétiques directionnelle et didactique.

Le présent rapport-préavis répond également à la mise en œuvre des objectifs suivants du programme de législature :

- 4. Des espaces publics transformés & agréables
- 5. Des échanges, du tourisme, des emplois & des commerces

2. Objet du préavis

Le présent rapport-préavis répond aux postulats cités en titre visant à sécuriser le chemin des écoliers des Fiches nord, revoir et remplacer la signalétique existante, de même que permettre l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

Par ailleurs, il décrit l'ensemble des mesures déjà mises en place et celles en cours d'exécution.

3. Contexte

Le sentier de la Vuachère

3.1 Etat actuel - constat

Inauguré en 2007, le sentier de la Vuachère (ou sentier du Renard), fait le bonheur des Lausannoises et Lausannois amoureuses et amoureux des balades urbaines et en nature. Ce cheminement d'une longueur de 8 km pour 315 m de dénivelé, relie la station du m2 Croisettes à la Tour Haldimand sur les rives du lac. Il emprunte tantôt des trottoirs et des chemins de promenade, tantôt d'étroites et raides descentes forestières. Il franchit la rivière par des passerelles et des escaliers.

17 ans après son inauguration, le cheminement est globalement en bon état. Le parcours, varié et agréable, est toujours très apprécié par bon nombre d'utilisatrices et utilisateurs.

Le cheminement est régulièrement entretenu. Une tournée annuelle permet d'identifier les revêtements naturels à réfectionner (copeaux, gravier), ainsi que les petites réparations de clôture, mains courantes ou petits escaliers. Les ouvrages (passerelles et éléments

maçonnés, etc.) font l'objet d'un suivi spécifique. Une attention particulière est également portée au contrôle des arbres, particulièrement dans les zones forestières (contrôle sécuritaire 2 fois par année en février et en août par les forestiers bûcherons).

La signalétique directionnelle, composée de bornes en bois et d'empreintes de renards incrustés dans le sol, est encore partiellement présente. Cependant, elle ne garantit pas une lisibilité optimale du tracé. De nombreux promeneurs ont fait part de leur difficulté à suivre l'itinéraire sans s'égarer (retour Info Cité).

Le sentier est également ponctué de 22 stations et 130 panneaux didactiques qui décrivent la rivière et relèvent les particularités de la flore, les curiosités géologiques, les animaux à observer, l'intérêt d'un ensemble architectural ou l'histoire du lieu. Si le contenu de ces panneaux reste aujourd'hui d'actualité, leur état de vétusté est variable. Certains d'entre eux sont encore en bon état, d'autres ont disparu, sont partiellement dégradés et ne sont plus lisibles. Les supports métalliques sont quant à eux toujours fonctionnels.

A noter qu'une page Internet du site de la Ville est dédiée au chemin de la Vuachère et contient le tracé (recensé sur Google Maps), ainsi que le positionnement des stations avec l'ensemble des panneaux didactiques.

3.2 Propositions d'amélioration

3.2.1 Sécurisation

Les dispositions de contrôle et les travaux de remise en état mis en place permettent d'assurer la sécurisation courante du cheminement.

3.2.2 Signalétique

Pour faire suite au constat d'une signalétique directionnelle défaillante, il est proposé de mettre en place une nouvelle signalétique dédiée. Dans un premier temps, la Municipalité a approché Rando Vaud pour voir dans quelle mesure il serait possible de profiter des panneaux de tourisme pédestre existants sur le cheminement (les flèches jaunes) pour y apposer un autocollant signifiant le chemin de la Vuachère. Cette pratique n'étant pas usuelle, il est proposé de créer de nouvelles flèches du même type qui permettront un balisage précis de l'itinéraire. Ces flèches seront réalisées en bois lausannois et prendront place sur les supports existants le long du parcours (poteaux, mâts, etc.). Le fléchage sera assuré dans le sens montant et descendant, le monitoring de terrain a été effectué et cartographié.

3.2.3 Accessibilité

La particularité du chemin de la Vuachère est de traverser Lausanne du nord au sud sur le tracé de la rivière et de ses vallons. Bien qu'urbain, le tracé privilégie un itinéraire en milieu naturel. La combinaison de la topographie et de la typologie naturelle du cheminement le rend parfois peu accessible à tous les publics.

Une analyse détaillée du chemin a permis d'identifier les différents obstacles (escaliers, marche, pente raide, revêtement naturel, etc.) qui le jalonnent.

De manière générale, il est proposé de maintenir l'itinéraire et les caractéristiques actuelles du cheminement. Les tronçons présentant des obstacles importants seront mentionnés sur la nouvelle signalétique mise en place. Ainsi informées et informés, les utilisatrices et utilisateurs pourront décider de quitter provisoirement le cheminement pour éviter les obstacles.

En parallèle, de légères mesures d'amélioration ponctuelles (par exemple petite rampe naturelle à proximité d'escaliers forestiers) seront réalisées dans le cadre des travaux d'entretien du chemin.

3.2.4 Panneaux didactiques

Pour faire suite à l'analyse de l'ensemble des panneaux existants in situ, il est proposé de rééditer une partie d'entre eux.

Par souci de rationalisation et de cohérence sur site, il est proposé de réduire le nombre de stations qui jalonnent le sentier de 22 à 20.

Sur les 130 panneaux mis en place à l'origine du projet :

- 28 panneaux sont réédités à l'identique et remis en place sur les supports existant. 3 de ces panneaux intégreront un nouveau plan de situation et des informations générales sur le tracé. Ils intégreront également un QR code renvoyant à la page internet. Ces 3 panneaux sont positionnés aux extrémités (Praz-Séchaud et tour Haldimand) ; et au cœur (Pont de Chailly) du tracé ;
- 19 panneaux sont abandonnés ;
- les autres panneaux sont maintenus sur place et seront remplacés progressivement selon leur usure.

4. Réponse aux postulats

4.1 Postulat de Mme Denise Gemesio et consorts « Pour sécuriser le chemin des écoliers des Fiches Nord en direction de l'EP de Coteau-Fleuri »

4.1.1 Rappel des demandes :

- placer plus de lampadaires et lumières diverses tout au long du chemin menant des Fiches Nord à l'Etablissement primaire de Coteau-Fleuri ;
- placer des barrières de protection au-dessus du précipice autour de la Vuachère ;
- sécuriser d'une quelconque autre manière le chemin des écoliers des Fiches Nord.

4.1.2 Mesures mises en place

Suite à une analyse sécuritaire du cheminement, une nouvelle barrière a été mise en place. Les barrières existantes ont également été remises en état afin de garantir un itinéraire sécurisé en termes de protection contre les chutes.

Après analyse du chemin des écoliers des Fiches Nord, celui-ci est considéré comme sûr, la Municipalité n'envisage pas de mesures complémentaires.

L'éclairage existant du cheminement passant par le pont sur la Vuachère et permettant de rejoindre l'établissement scolaire de Coteau-Fleuri sera adapté dans le sens du nouveau plan lumière (éclairage à spectre lumineux plus favorable à la biodiversité fonctionnant sur détection de présence). Suffisant pour permettre les déplacements piétons en pleine nature, il n'est pas prévu de le renforcer par l'installation de mâts complémentaires ni d'éclairer des cheminements alternatifs.

4.2 Postulat de M. Samuel de Vargas « Un coup de neuf pour la balade de la Vuachère »

Rappel des demandes :

- remplacer les panneaux d'information le long de la balade de la Vuachère par une version actualisée ;
- rendre au moins une partie de l'itinéraire accessible aux personnes à mobilité réduite ;
- revoir la signalétique du parcours.

4.2.1 Mesures à mettre en œuvre

La Municipalité envisage le remplacement des panneaux d'information comme décrit au chapitre 3.2.4.

Les tronçons avec obstacles seront mentionnés sur la nouvelle signalétique tel que décrit au chapitre 3.2.3.

La Municipalité propose de mettre en place une nouvelle signalétique directionnelle tel que décrit au chapitre 3.2.2.

5. Impact sur le climat et le développement durable

Ce rapport-préavis permet de pérenniser une promenade existante en réutilisant au maximum les supports de signalisation existants et en utilisant des matériaux biosourcés. Favoriser l'activité physique dans la ville est bon pour la santé de la population et pour le climat.

6. Impact sur l'accessibilité des personnes en situation de handicap

Les mesures d'amélioration ponctuelles et la nouvelle signalétique décrites au chapitre 3.2.3 permettront d'améliorer l'accessibilité aux personnes en situation de handicap.

7. Aspects financiers

7.1 Coût

Les travaux de sécurisation sont compris dans le budget de fonctionnement du Service des parcs et domaines (SPADOM).

La mise en place de la nouvelle signalétique directionnelle représente un montant de CHF 25'000.- qui sera financé par le crédit-cadre du SPADOM.

La réédition des panneaux didactiques représente un montant de CHF 25'000.- (honoraires + création réalisation) qui sera financé par le crédit-cadre du SPADOM.

7.2 Incidences sur le budget d'investissement

Ce rapport-préavis n'a pas d'incidence sur le budget d'investissement de la Ville.

8. Conclusions

Eu égard à ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le rapport-préavis N° 2025/ 14 de la Municipalité, du 30 avril 2025 ;

ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour, décide :

1. d'accepter la réponse au postulat de Mme Denise Gemesio et consorts « Pour sécuriser le chemin des écoliers des Fiches Nord en direction de l'EP de Coteau-Fleuri » ;
2. d'accepter la réponse au postulat de M. Samuel de Vargas « Un coup de neuf pour la balade de la Vuachère ».

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Grégoire Junod

Le secrétaire
Simon Affolter